



Bulletin d'information

Mars 2011

Edito du Président (Martinho RODRIGUES).....	1
Le début de la restructuration du SNPSC (Martinho RODRIGUES)	2
Enquête Métier (Martinho RODRIGUES).....	2
Financement de la formation professionnelle – Mode d'Emploi – L'AGEFICE et le FONGECIF (Pierre-Bernard LAUSSAC).....	3
DE JEPS mention canyon – Modalités de l'attribution de l'attestation d'expérience (Martinho RODRIGUES).....	5
Le Centre de Formation du SNPSC (Norbert AUMASSON)	6
CF SNPSC – Calendrier des formations 2011	7
Plus d'infos sur le stage TEST DE MATERIEL (Barnabé FOURGOUS).....	7
Plus d'infos sur le module de formation COMPTABILITE ET GESTION D'ENTREPRISE (Martinho RODRIGUES).....	8
Communication fédérale – Le LABEL PRO FFS (Jean-Pierre HOLVOET)	9
2011 – Année de la chauve-souris (Norbert AUMASSON)	9
Assurances – Les déclarations d'accident (Emmanuel TESSANNE).....	10
URGENCES syndicales (Martinho RODRIGUES).....	10
Annuaire syndical 2011.....	11

EDITO DU PRESIDENT (Martinho RODRIGUES)

Lobbying et guerre des miettes ou les limites du syndicalisme corporatiste...

Après quatre années passées à tout mettre en œuvre pour créer puis développer un véritable dialogue et une entente intersyndicale permettant de défendre communément et plus efficacement les intérêts de nos professions, nous constatons avec une certaine amertume quelles sont les limites de ce partenariat qui semblait être l'unique voie prometteuse à suivre.

Nous devrions être capables de promouvoir et développer ensemble nos professions, mais non. Sur le terrain, guides de montagne, accompagnateurs, grimpeurs et spéléologues professionnels travaillent pourtant ensemble. Ils font partie d'une même et grande famille, partagent les mêmes bureaux et commercialisent ensemble leurs activités. Ils sont voisins, partenaires et parfois même amis. Ces belles relations, cette complicité, ce partenariat est-il sincère, loyal ou est-il bâti sur une base d'hypocrisie ? En haut lieu, au niveau des élites de la représentation syndicale, tout le laisse à penser. Ou faut-il croire alors que certaines élites syndicales ne sont plus représentatives de leur base ?

En France, nous avons tendance à nous regarder le nombril d'un peu trop près. Prendre un peu de recul ne ferait pas de mal. Cela permettrait peut-être d'identifier plus clairement l'origine du danger si danger il y a et d'agir ensemble pour défendre et développer plus harmonieusement nos activités.

Actuellement, ce n'est pas le cas. Chacun essaye de tirer la couverture à soi et use de son pouvoir de lobbying pour avancer ses pions à l'écart de toute concertation. Tous les coups sont permis, quitte à passer pour des moins que rien, tant pis pour l'aura, seul le résultat compte. Protégeons-nous, défendons nos seuls intérêts, cloisonnons nos territoires, fermons nos frontières et tant pis si les autres en crèvent ! Et le dimanche, allons défilier, manifester pour une cause nationale ou internationale, histoire de se redonner bonne conscience.

Mais nous, nous voulons croire encore un peu en la base et en certains représentants des plus hautes sphères. C'est pourquoi, nous allons poursuivre malgré tout l'effort relationnel intersyndical. Conscients que seuls le dialogue et la concertation nous permettront d'avancer, mais également conscients de ne pas pouvoir miser uniquement sur ces valeurs, nous allons mener notre propre « réforme » syndicale. La restructuration prochaine du SNPSC doit nous permettre d'agir dans d'autres directions.

Alors, en avant...



LE DEBUT DE LA RESTRUCTURATION DU SNPSC (Martinho RODRIGUES)

1 - Un directeur technique pour le SNPSC

L'activité syndicale ne cesse de croître et le volume de travail qu'elle génère augmente de la même manière. Tous les dossiers sont urgents et importants. Notre organisation actuelle basée sur l'activité bénévole des membres du Comité Directeur ne suffit plus à répondre à la demande. C'est pourquoi, nous avons décidé de créer un poste de Directeur Technique rémunéré.

Cette décision a été prise lors de la réunion de Comité Directeur qui a suivi la dernière AG du SNPSC. Nous avons étudié les aspects financiers en rapport avec la mise en place immédiate de ce poste. Cette charge supplémentaire n'a pas été prévue et n'a pas non plus été votée à l'Assemblée Générale. Mais nous avons néanmoins pris cette importante décision à l'unanimité des membres du Comité Directeur pour que le SNPSC puisse continuer à jouer efficacement son rôle. Cette charge supplémentaire n'ayant pas été envisagée dans le budget 2011, celui-ci devrait être légèrement déficitaire.

Pour cette année 2011, le Directeur Technique opérera comme un simple chargé de mission. Ce n'est pas un poste salarié. Il sera rémunéré en fonction des actions et tâches réalisées. Nous avons affecté à ce poste la somme de 6000 € TCC pour cette année 2011. Par ailleurs, nous avons mis en place des moyens de communication permettant aux membres du CD de se réunir plus souvent par téléphone sans aucun frais. Cette « économie » compensera plus de 60% du coût du poste de Directeur Technique pour cette année.

C'est Thierry GUERIN qui a occupé ce poste de décembre à mars 2011. Et c'est Pierre-Bernard LAUSSAC qui prendra la suite jusqu'à notre prochaine Assemblée Générale. Lors de l'AG 2011 du SNPSC, nous ferons le bilan de cette initiative et déciderons ensemble de la suite à donner.

2 - Une distribution des rôles pour les 3 présidents du SNPSC

Actuellement, le SNPSC est représenté par trois Présidents :

- **Martinho RODRIGUES**, Président du SNPSC
- **Norbert AUMASSON**, Vice Président du SNPSC
- **Bart RAYMAECKERS**, Vice Président du SNPSC

Jusqu'à ce jour, le rôle des Vice Présidents était essentiellement consacré à la représentation du SNPSC en l'absence du Président. Aucun autre rôle spécifique déterminé. Aucune mission particulière. Cela va changer.

Dans un futur proche, les Vice Présidents du SNPSC auront des missions différentes :

Le Président du SNPSC conservera son rôle actuel.

Le Premier Vice Président sera notre ambassadeur auprès de la Fédération Française de Spéléologie.

Le Deuxième Vice Président sera notre représentant auprès du Centre de Formation du SNPSC et des autres organismes de formation (CREPS et ENSA)

A suivre...

ENQUETE METIER (Martinho RODRIGUES)

La dernière enquête métier réalisée par le Pôle Ressources National des Sports Nature en partenariat avec la Fédération Française de Spéléologie et le Syndicat National des Professionnels de la Spéléologie et du Canyon est finalisée et publiée. Cette enquête métier donne une image contemporaine et plutôt flatteuse de notre activité professionnelle.

Si, lors de la création du BEES 1^{er} degré, option spéléologie, beaucoup s'interrogeaient sur la possibilité de vivre toute l'année de cette activité, cette enquête démontre clairement que la pratique professionnelle de la spéléologie est un véritable métier qui ne se réduit pas à une simple activité saisonnière. Si elle s'accompagne souvent d'activités complémentaires comme le canyonisme ou les travaux acrobatiques, elle n'en génère pas moins un volume d'activité qui s'appuie également sur l'externalisation de la pratique et la création de produits directement issus des techniques de la spéléologie.

Vous pouvez consulter et télécharger cette publication en allant sur : www.sportsdenature.gouv.fr puis dans la rubrique EMPLOI FORMATION, puis dans METIERS et enfin dans ENQUETE METIER – Les Professionnels de la Spéléologie.



Financement de la Formation Professionnelle – Mode d'emploi L'AGEFICE et le FONGECIF (Pierre-Bernard LAUSSAC)

L'AGEFICE

Il est très simple de faire une demande de financement AGEFICE. Avant d'expliquer la démarche, nous allons donner des explications sur le fonctionnement de l'AGEFICE.

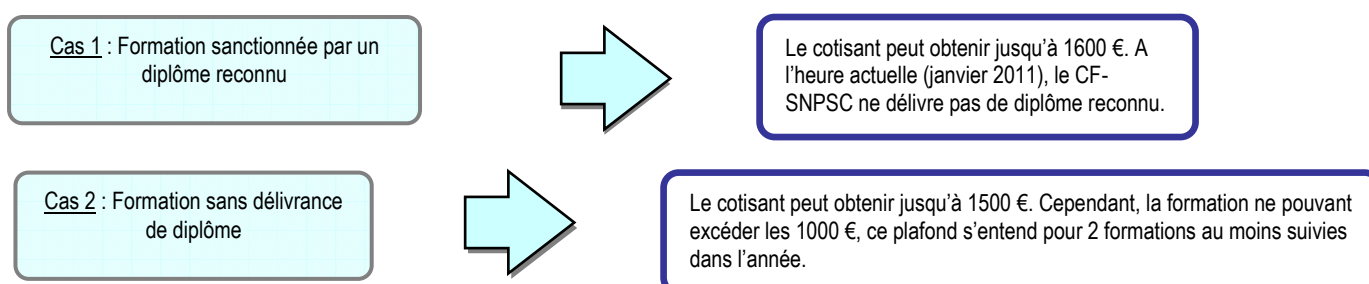
1-Fonctionnement et droit pour l'AGEFICE

L'AGEFICE (Association de Gestion du Financement de la Formation des Chefs d'Entreprises) est un organisme de financement de formation pour toutes les personnes inscrites à l'URSSAF ou cotisant RSI en tant que travailleurs indépendants. Cela concerne donc 90% des adhérents au SNPSC.

Note : l'AGEFICE ne prend pas en charge les frais de déplacement, hébergement et de bouche.

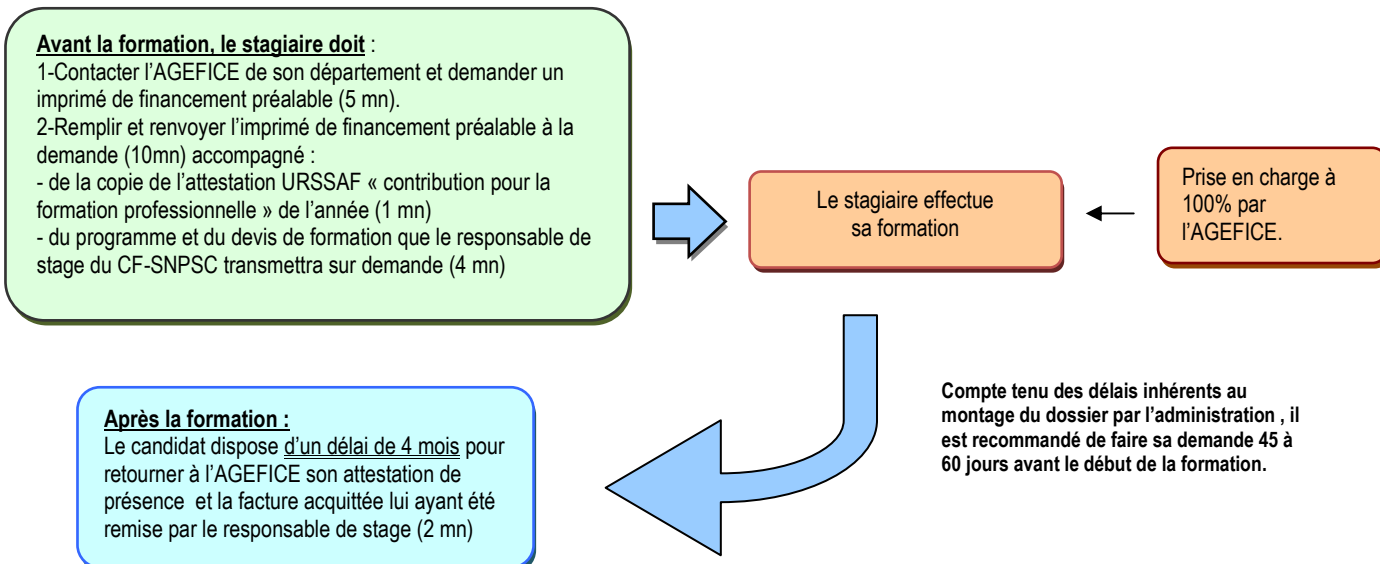
Chaque cotisant peut prétendre à 1600 € maximum de frais pédagogique annuels pris en charge. Le montant alloué à la formation professionnelle est fonction de l'intitulé et de la finalité de la formation.

Exemple:



La constitution d'un dossier de demande n'excède pas vingt minutes !

2-Demande de financement des stagiaires



Pour tout renseignement complémentaire :

cfsnpclaussac@hotmail.fr

www.agefice.fr



Le FONGECIF

Le FONGECIF est un organisme financeur réservé aux salariés du secteur privé. Organisme performant, il leur permet de suivre des formations en lien ou non avec leur profession actuelle. Le tableau ci-dessous résume le fonctionnement du FONGECIF.

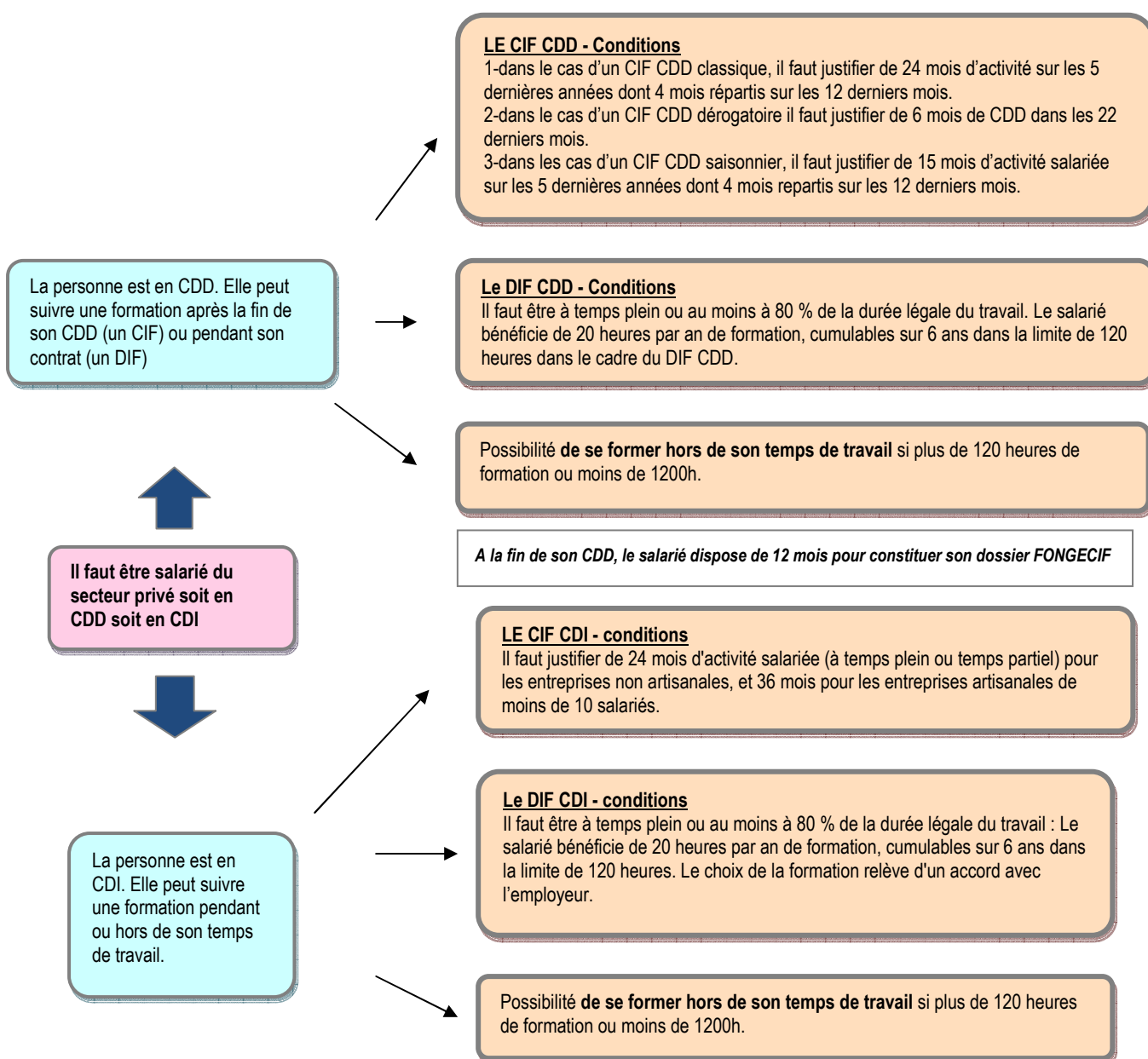
Le temps d'investissement personnel pour le montage du dossier est court. En général, le salarié prend rendez-vous avec un conseiller FONGECIF, écrit une lettre de motivation expliquant son choix de formation et rassemble les éléments du dossier (contrat de travail, fiches de salaire, devis du centre de formation, etc.). Cette démarche **ne prend pas plus de 2 heures** temps passé avec le conseiller inclus.

Ce système de financement est intéressant puisque le temps alloué peut atteindre un an de formation dans le cas d'un CIF-CDD. A comparer au montage AGEFICE qui n'excède pas 1600 €, soit quelques dizaines d'heures.

Pour les salariés de la spéléo et du canyon la formation permet d'améliorer sa compétence dans un domaine spécifique. C'est pourquoi le CF-SNPSC propose des formations touchant autant aux domaines administratifs que techniques ou pédagogiques.

Renseignements complémentaires : cfsnpsclaussac@hotmail.fr

www.fongecif.com





DE JEPS canyon - Attestation d'expérience délivrée par le SNPSC (Martinho Rodrigues)

EXTRAIT DE L'ARRETE CADRE

Dans les cinq ans suivant la date de publication du présent arrêté, les titulaires de l'un des diplômes d'Etat suivants :

- brevet d'Etat d'éducateur sportif du premier degré option « escalade » délivré après le 1er janvier 1997
- brevet d'Etat d'éducateur sportif du premier degré option « spéléologie » délivré après le 1er janvier 1997
- diplôme d'aspirant guide du brevet d'Etat d'alpinisme assorti de l'attestation de stage « canyon » délivré jusqu'au 1er juillet 2013 ;
- diplôme de guide de haute montagne du brevet d'Etat d'alpinisme délivré entre le 1er janvier 1997 et le 1er juillet 2013 ;
- diplôme d'accompagnateur en moyenne montagne option « moyenne montagne tropicale » du brevet d'Etat d'alpinisme assorti du certificat de qualification complémentaire « encadrement du canyon en milieu tropical » ;
- attestation de qualification et d'aptitude à l'enseignement du canyon,

obtiennent sur demande, auprès du Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale le Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport Spécialité « perfectionnement sportif », mention « canyonisme », s'ils justifient d'une expérience de trois cents heures d'encadrement sportif et de cent cinquante heures d'actions de formation au cours des trois dernières années. Ces expériences sont attestées par le directeur technique national du canoë-kayak, le directeur technique national de la montagne et de l'escalade, le directeur technique national de la spéléologie, le président du Syndicat national des guides professionnels du canoë-kayak, le président du Syndicat national des professionnels de l'escalade et du canyon, le président du Syndicat national des professionnels de la spéléologie et du canyon, le président du Syndicat national des accompagnateurs en montagne ou le président du Syndicat national des guides de haute montagne.

Voici le lien pour télécharger l'intégralité de ce texte :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022318197&dateTexte=&categorieLien=id>

Comme il est spécifié dans le texte ci-dessus, le SNPSC est en capacité de délivrer aux BEES 1^{er} degré option Spéleo l'attestation d'expérience pour les trois cents heures d'encadrement sportif et les cent cinquante heures d'actions de formation requises.

Cette attestation sera délivrée sans difficulté à tous les BEES 1^{er} degré option Spéleo en faisant la demande et en capacité de prouver la réalisation des 300 heures d'encadrement sportif du canyon et des 150 heures d'actions de formation. **C'est-à-dire tous les BE ayant eu une pratique régulière et classique de l'encadrement professionnel du canyonisme, supérieure ou égale à 450 heures, au cours des trois dernières années.** Notre raisonnement est le suivant : le SNPSC prend en considération le fait que notre activité professionnelle de tous les jours fait appel systématiquement à ces deux compétences complémentaires (capacité à guider et à former). Lorsque nous guidons un groupe, nous enseignons en même temps les techniques de progression et les connaissances spécifiques au milieu naturel afin d'apporter à nos clients l'autonomie nécessaire à la pratique responsable du canyonisme.

Il n'y a qu'une seule réserve. Il faut que les demandeurs de cette attestation utile à l'obtention du DE JEPS mention canyon par équivalence soient en mesure de prouver que leur pratique professionnelle du canyonisme utilise toutes les techniques contemporaines de progression et qu'ils respectent les dernières consignes de sécurité en vigueur.

Personne ne remet en cause votre compétence, ni le niveau de sécurité de votre pratique, mais les futurs DE JEPS mention Canyon doivent obligatoirement être en mesure de guider et d'enseigner en appliquant les dernières techniques en vigueur. Les BEES 1^{er} degré option spéleo/canyon sont les seuls professionnels de la branche des métiers à cordes à ne pas être contraints de participer à un recyclage obligatoire tous les 5 ou 6 ans. Et c'est très bien ainsi... Dans les textes de ce nouveau DE JEPS mention canyon le recyclage devient obligatoire. Tous ceux qui réclameront ce nouveau diplôme devront s'y soumettre. C'est pourquoi, pour être totalement cohérents (comme nous avons la réputation de l'être...) et en phase avec les autres professionnels des métiers à cordes pratiquant le canyonisme, pour pouvoir délivrer cette attestation de qualification au plus grand nombre de demandeurs, nous sommes dans l'obligation de créer une petite contrainte qui se présente sous la forme d'un « recyclage » pour ceux qui ne réunissent pas d'emblée tous les critères nécessaires pour obtenir cette attestation d'expérience.

Si vous ne voyez aucun intérêt à demander cette équivalence, sachez que votre BEES 1^{er} degré Spéleo/canyon est valable à vie. Vous n'avez absolument pas besoin du DE JEPS mention canyon pour continuer à exercer votre profession !

Critères pour obtenir cette attestation d'expérience sans passer par le recyclage organisé par le SNPSC

Si votre pratique professionnelle correspond à un des deux critères suivants, vous obtiendrez l'attestation de qualification en vue de l'obtention du DE JEPS mention canyon par équivalence, sur simple demande, sans avoir à vous soumettre à un recyclage.

Critère 1 - Vous êtes professionnel de la spéléologie et du canyon. Vous avez obtenu votre BEES 1^{er} degré option spéleo en 2006 ou plus récemment encore. Vous pouvez justifier de trois années de pratique professionnelle dans le métier (c'est-à-dire que vous avez encadré au moins 450 heures de canyonisme au cours de ces 3 dernières années précédant votre demande d'attestation d'expérience. L'attestation vous sera délivrée sur simple demande.



Critère 2 - Vous êtes professionnel de la spéléologie et du canyon. Quelle que soit l'année de l'obtention de votre BEES 1^{er} degré option spéléologie, si vous avez participé en tant que cadre technique aux formations d'état (UF5 du BEES spéléo et UF6 du BEES escalade – au moins à une d'elles au cours des 3 dernières années précédant votre demande d'attestation de qualification) et si vous pouvez justifier de trois années de pratique professionnelle dans le métier au cours des 3 dernières années précédant votre demande d'attestation de qualification (c'est-à-dire que vous avez encadré professionnellement au moins 450 heures de canyonisme). L'attestation vous sera délivrée sur simple demande également.

Session de recyclage organisée en vue de l'obtention de l'attestation d'expérience.

Votre pratique professionnelle ne correspond à aucun des deux critères décrits dans le paragraphe précédent et vous désirez néanmoins obtenir l'attestation d'expérience. Vous devrez passer par un recyclage. Dès cet automne, et au cours des prochaines années, le CF SNPSC va organiser plusieurs sessions de recyclage pour répondre à vos demandes. Vous pourrez participer à des sessions qui auront lieu près de chez vous ou sur des massifs plus éloignés (pour le plaisir d'aller découvrir d'autres secteurs de pratique). Les frais pédagogiques de ces recyclages pourront être financés par les organismes habilités : AGEFICE et FONGECIF. Nous vous communiquerons toutes les informations utiles pour faire les demandes et obtenir ces crédits de formation.

Le canyonisme est à un tournant de son existence. Les problématiques entravant la libre pratique aussi bien « amateur » que professionnelle de cette activité sont de plus en plus nombreuses. Si nous voulons que cette activité ait un avenir, nous devons nous unir, construire ensemble son avenir et la défendre mieux. Ce stage de recyclage apparaît très utile au-delà même de son objet premier qui est l'obtention de l'attestation d'expérience. Ce sera une excellente occasion de se retrouver, d'échanger et de s'informer sur les problématiques nouvelles liées à la pratique du canyonisme. C'est tellement vrai, que d'ores et déjà, certains professionnels demandeurs de l'attestation d'expérience et entrant pourtant dans les critères pour l'obtenir sans avoir à passer par le recyclage, nous ont quand même demandé de pouvoir y participer. En fait, c'est ce que nous vous encourageons tous à faire.

Démarches administratives pour obtenir l'attestation d'expérience en vue de l'obtention du DE JEPS mention canyon par équivalence:

Vous disposez alors d'un délai de 5 ans à compter de la date de création du DE JEPS mention canyon pour demander l'équivalence. Mais si cette option vous intéresse ne tardez pas.

Faites parvenir au secrétariat du SNPSC, votre demande constituée de la manière suivante :

- 1 - Une lettre de motivation
- 2 - Une copie de votre BEES 1^{er} degré option Spéléologie
- 3 - Une copie de votre carte professionnelle.
- 4 - Si vous êtes travailleur indépendant : les copies des attestations d'assurance et déclarations fiscales de vos 3 dernières années d'activité. Si vous ne voulez pas que l'on sache quel bénéfice vous tirez de votre activité, vous pouvez noircir les chiffres...
- 5 - Si vous êtes travailleur salarié : une copie des fiches de paye des 3 dernières années et l'attestation de l'employeur mentionnant le volume d'heures de pratique professionnelle du canyonisme.
- 6 - Tout autre document susceptible de prouver votre pratique professionnelle et mettant en évidence le volume d'heures de guidage et heures de formation réalisées au cours des 3 dernières années.

La procédure est simplifiée pour les BE syndiqués, à jour de leur cotisation puisque le SNPSC possède déjà un certain nombre de ces informations comme la copie de vos diplômes et les attestations d'assurance RC Pro. Seuls les éléments des points 1, 3 et 5 devront être transmis au secrétariat.

CENTRE DE FORMATION DU SNPSC (Norbert AUMASSON , Président du Centre de Formation)

Le Centre de Formation compte aujourd'hui 2 ans d'existence. L'aventure continue en 2011 avec de nombreuses formations aux contenus variés :

- tests de matériel,
- recyclage canyon,
- marketing et techniques de gestion,
- de nouveau la formation câble,
- connaissance des chauves souris en cette année mondiale de la « chauve souris »,
- formation au CQP-PAH pour des publics extérieurs au SNPSC...

L'équipe s'est agrandie récemment pour faire face aux besoins de ce jeune centre de formation en matière de montage de dossier et mise en place des formations. Nos objectifs pour 2011 sont ambitieux et nécessitent votre engagement, la pérennité du CF en



dépend ! Vous disposez dans ce présent bulletin d'une information sur le montage de dossier d'aide à la formation, n'hésitez pas à faire valoir votre droit à la formation.

S'engager dans une formation ou un recyclage c'est se remettre en question et tenter de maintenir un haut niveau de compétence. Cette démarche sert la reconnaissance de nos diplômes dans nos différents domaines de maîtrise y compris les activités connexes et dérivées liées à l'évolution de la profession. Venez nombreux sur les thèmes qui vous passionnent et proposez aussi à l'équipe vos besoins et vos suggestions, merci d'avance !

CALENDRIER DES STAGES 2010

Intitulé	Date	Lieu	Durée	Tarif
Formation « Câble » en 2 stages : 1 -Techniques de montage et technologie câble. 2- Contrôle et expertise dans le domaine des PAH et des parcours câblés.	6, 7,8 et 9 juin 2011	Villeneuve Loubet (06) Techniques de montage pratique, technologie du câble, tests, outillage, plate-forme, matériaux, PAH, falaises et arbres, tension de tyrolienne, via-ferrata...	32h	720€
	12,13 et 14 septembre 2011	Vallon-pont-d'arc (07) Contrôle, expertise, législation (PAH et Via), expert forestier, visite de parc et de via, grille de travail... Ces deux sessions traitant de l'usage et du contrôle des câbles sont indissociables.	24h	540€ 1+2=1260€
Stage recyclage canyon	23,24 et 25 mai 2011	Villefranche de Conflent (66) Echange interprofessionnel, nouvelles techniques, encadrement, premier secours, normalisation des amarrages, sécurité, évolution.	24h	540€
Stage recyclage canyon	19, 20 et 21 septembre 2011	Villard-de-Lans (38) Echange interprofessionnel, nouvelles techniques, encadrement, premier secours, normalisation des amarrages, sécurité, évolution.	24h	540€
Stage Karstologie	5,6,7 et 8 décembre 2011	Choranche (38) Approche scientifique de la formation des cavités mais aussi expériences pédagogiques reproductibles avec des élèves...	32h	720€
Stage test matériel	03 et 04 octobre 2011	Rhône-Alpes Tests matériels : Les palans et les balanciers. Protocoles, expériences sur tour d'essai...	16h	360€
Stage de gestion entreprise	26 et 27 septembre 2011	Gap (05) Des outils sur l'administratif d'un travailleur indépendant : Promotion, fiscalité, vente...	16h	300€
Stage sur la connaissance des chauves-souris	Automne 2011	Dates précises et lieu définis dans le prochain bulletin		

PLUS D'INFOS SUR LE STAGE TEST DE MATERIEL (Barnabé FOURGOU)

Dates de la session : 03 et 04 octobre 2011

Lieu : Rhône-Alpes Objet du stage: Proposer une étude technique par an pour renouveler et enrichir nos connaissances. Thème de cette année : systèmes de traction, mouflages et palans. Nous nous fixerons comme cadre : l'encadrement et le secours. Il existe déjà de la documentation, mais bien trop dispersée et incomplète sur les techniques que nous utilisons. Exploitions alors nos compétences pour faire le point sur ce thème...

Programme : Recenser et établir un protocole de test sur l'ensemble des systèmes de démultiplication utiles en amont du stage. Chacun pourra alors proposer les systèmes qu'il utilise dans le cadre professionnel.

Les journées se dérouleront en laboratoire avec tests et comparaison de la réalité avec les modèles théoriques.

Nous réaliserons un support technique à la suite de ce stage.

Responsable de stage : **Barnabé FOURGOU**

Téléphone : **06 62 54 56 16**

e.mail : **barnabe.fourgous@no-log.org**



PLUS D'INFOS SUR LE MODULE DE FORMATION COMPTABILITE ET GESTION D'ENTREPRISE (Martinho RODRIGUES)

Dates de la session : 26 et 27 septembre 2011.

Lieu : Hautes Alpes près de Gap.

Vous êtes salarié ou à votre compte. Vous avez déjà plusieurs années de pratique professionnelle ou vous venez à peine de terminer votre formation et êtes en train d'entreprendre les premiers pas pour devenir professionnel de la spéléologie et du canyon. Vous avez un projet professionnel bien élaboré ou ne savez pas sous quel statut vous déclarer et comment démarrer dans la profession. Vous êtes travailleur indépendant et vous voulez développer votre activité en vous associant à d'autres professionnels ou envisagez déjà un recyclage après de nombreuses années de pratique professionnelle.

Le CF SNPSC vous propose ce premier module de formation continue pour trouver des réponses à toutes ces questions et concrétisez votre projet professionnel. Profitez des conseils éclairés d'autres professionnels qui ont réalisé la même démarche avec succès. Cette formation sera assurée à la fois par des experts en comptabilité et management d'entreprises extérieurs à notre profession et par des professionnels de votre milieu qui sauront apporter les conseils spécifiques et la méthode pour réussir.

Ce premier module de formation de deux jours traitera principalement des sujets suivants : l'installation dans le métier pour ceux qui viennent de terminer leur formation, la reconversion et le développement d'entreprise pour ceux qui sont déjà installés, la comptabilité et la fiscalité des travailleurs indépendants, les droits et obligations des travailleurs salariés et enfin la formation professionnelle continue et son financement. Ce module organisé sur 2 jours se déroulera de la façon suivante :

Premier jour, cours magistral sur ces différents thèmes animés par un expert comptable conseil en gestion d'entreprise. En fin de journée, toutes les questions sur les sujets qui vous intéressent sont collectées puis traitées entre les différents formateurs.

La matinée du deuxième jour de formation est consacrée à la restitution des réponses que vous attendez. L'après-midi, nous mettons en commun ces informations et travaillons en groupe sur les problématiques spécifiques à notre métier et les solutions de développement. C'est à ce moment de la formation que des professionnels les plus expérimentés échangent avec les stagiaires afin d'apporter réponses et conseils concrets.

Ce module de formation se révèle très complémentaire de celui du BEES 1^{er} degré option spéléo. C'est un investissement d'autant plus rentable que les frais pédagogiques sont éligibles aux aides de l'AGEFICE et du FONGECIF pour lesquelles le CF SNPSC tient à votre disposition documents et dossiers de demande de prise en charge dans le cadre de la formation continue.

Attention, le nombre de places est limité afin de préserver la qualité d'enseignement et on doit veiller à respecter les délais qui s'imposent pour le montage des dossiers de demande d'aide. N'attendez pas la dernière minute pour demander les infos et retirer les dossiers d'inscription.

S'adresser au secrétariat du SNPSC (aux horaires de permanence habituels), ou au secrétariat du CF SNPSC ou mieux encore, directement au responsable de cette formation.

Responsable de stage : **Martinho Rodrigues**

Téléphone : **04 92 58 85 63**

e.mail : **martinho.rodrigues@orange.fr**

Pour toute correspondance avec le Centre de Formation du SNPSC



Le Président, Norbert AUMASSON
cfsnpscaumasson@hotmail.fr



Le secrétariat du CF SNPSC
cfsnpscsecretariat@gmail.com



Centre de Formation du Syndicat National des Professionnels de la Spéléologie et du Canyon
SNPSC – Mairie place de Hôtel de Ville 26420 LA CHAPELLE EN VERCORS
cfsnpsc@free.fr
Téléphone : 04 75 05 50 69

N° de centre W261001278 SIREN 511 459 745



COMMUNICATION FEDERALE – LABEL PRO FFS (Jean-Pierre HOLVOET, Président adjoint de la Fédération Française de Spéléologie)

La Fédération Française de Spéléologie a le plaisir de vous faire parvenir le dossier de demande d'attribution du label FFS pour la saison 2011.

Nous espérons que vous serez nombreux à le demander cette année encore pour :

- faire valoir par l'intermédiaire de la Fédération vos activités, tant auprès de l'ensemble des fédérés qu'auprès du grand public, votre première cible commerciale ;
- bénéficier du réseau de la Fédération, porte d'entrée vers les activités spéléologiques et de canyonisme ;
- répondre aux nombreuses demandes d'encadrement professionnel que reçoit la Fédération qui les renvoie sur les professionnels labellisés ;
- vous associer à la politique de professionnalisation que mène désormais la Fédération pour ses organes déconcentrés.
- contribuer à des valeurs communes qui fondent une certaine pratique de la spéléologie et du canyonisme, dans un cadre fédéral ou professionnel.

Ce label vous apporte également le soutien de la Fédération en cas de problème sur le terrain et le partenariat que vous avez tissé ou tisserez avec la Fédération contribue ou contribuera à asseoir votre image de professionnel

Nous vous proposons de télécharger votre dossier de demande d'attribution de label FFS sur le site de la FFS , et nous sommes, avec l'équipe de la commission professionnelle, prêts à répondre à toutes vos questions. Pour ceux qui en exprimeraient le désir et à leur demande, nous pourrions vous faire parvenir le dossier « papier ».

La Fédération Française de Spéléologie vous souhaite une très bonne saison professionnelle.

Lien téléchargement de la convention :

http://ffspeleo.fr/download.php?dir=docs/36/&file=convention_d_attribution_label_ffs.doc

Lien téléchargement de la demande d'attribution label :

http://ffspeleo.fr/download.php?dir=docs/36/&file=demande_de_label_ffs.doc

2011 Année de la Chauve-souris (Norbert AUMASSON)

En septembre 2010 l'ONU a pris la décision de déclarer 2011 année de « **la Chauve souris** ». Une excellente nouvelle pour ces charmants mammifères volants (34 espèces recensées en France) qui hantent nos grottes et ornent souvent nos véhicules et nos casques.

Depuis plusieurs années des actions de protection des chiroptères ont été entreprises dans de nombreuses régions de France avec des moyens financiers importants. Des sites Natura 2000 ont été mis en place induisant de fait la fermeture de cavités où les « mains ailées » hibernent ou mettent bas (ex. : 12 mises en place de grilles en Languedoc Roussillon, budget 250 000€). Certaines de ces grottes présentaient un intérêt majeur pour la spéléologie, l'initiation et l'éducation des publics que nous encadrons.

Nous sommes convaincus que la fréquentation souterraine n'a pas l'impact aussi alarmiste que les enquêtes antérieures le disent. Des études récentes dans l'Ain montrent que sans aucun dérangement, les chauves-souris se déplacent beaucoup au cours de leur hibernation ; les cavités condamnées ne sont pas pour autant plus occupées aujourd'hui. Certaines actions de fermetures paraissent même préjudiciables aux besoins de chauves-souris qu'on voudrait aider. Les découvertes récentes de cavités à l'automne où se pratique le swarming (rassemblement important de multiples espèces aux mêmes endroits pour la copulation et le brassage des populations), montrent que les cavités utilisées sont d'accès ouverts.

Si seule une élite peut pénétrer dans ces endroits, on réduit l'accès à l'éducation, à la connaissance et au contact visuel éventuel des publics avec ces animaux, limitant le message de protection que nous pouvons transmettre à nos clients. Il faut changer de perspective et passer d'une politique de fermeture à une reconnaissance des spéléo Professionnels comme acteurs influant dans l'éducation. Nous sommes non seulement sensibilisés à la protection de nos milieux de pratique mais aussi des sentinelles de l'environnement garant d'une « éco-veille » des chiroptères en milieu souterrain.

Nous ne pouvons que vous inciter à :

- 1° vous documenter sur les chiroptères, leur mode de vie, leurs sensibilités lorsque nous les croisons sous terre, les bons gestes à avoir, le message à transmettre...

2° entretenir des liens et nous rapprocher avec les associations de protection des chauves souris de notre région, avant que de nouveaux projets de protection viennent nous entraver dans notre activité.

3° Avertir la FFS et le SNPSC en cas de risque de fermeture.

Pour répondre à la demande de compétences complémentaires de nos membres le Centre de Formation du SNPSC va organiser une formation sur les chauves souris troglodytes.

L'impact des spéléologues respectueux du milieu est minime comparé à d'autres nuisances avérées (pesticides, insecticides, circulation des véhicules, entretien du réseau routier...). Etant souvent présents dans les cavités notre rôle « d'éco-sentinelle » du milieu et d'éducateur est primordial. Notre connaissance du monde souterrain est une vitrine qualitative et un lien entre le public et les chiroptères, et ce en partenariat avec les naturalistes et NATURA 2000. Nous devons en permanence maintenir le dialogue avec l'administration sans hésiter à demander informations et résultats d'études précis avant tout projet de fermeture.

VADE RETRO



OFFRE SPECIALE !

VADE RETRO offre à tous les professionnels adhérant au SNPSC une réduction de 15% sur le tarif Pro pour les combinaisons VR 12 et VR 300.

VADE RETRO, le matériel technique pour le canyoning, la nage en eau vive, la plongée spéléo le rafting et l'eau vive, le kayak tracté...

ZI de la Croix d'Hins
Rue de la Maison Blanche
33380 MARCHEPRIME

www.vaderetro.com
Tél. 05.56.68.03.44
Fax. 05.56.68.00.79

Assurance – Déclarations d'accidents (Manu TESSANNE)

Nous vous rappelons qu'en cas d'accident vous devez faire transiter par le SNPSC votre déclaration. En cas d'urgence, pour vous aider dans votre démarche, pour vous assister dans la rédaction de votre déclaration d'accident, si vous avez besoin de l'assistance syndicale, vous pouvez contacter directement notre chargé de mission auprès de l'assureur (Emmanuel TESSANNE) ou directement le président du Syndicat (Martinho RODRIGUES)



Emmanuel TESSANNE
Bois Carré 73190 APREMONT
Ligne fixe : 04 79 28 34 04
Téléphone mobile : 06 70 10 87 40
manu.tessanne@wanadoo.fr



Martinho RODRIGUES
Le Collet 05250 ST. ETIENNE EN DEVOLUY
Ligne fixe : 04 92 58 85 63
Téléphone mobile : 06 84 59 35 73
martinho.rodrigues@orange.fr

URGENCES SYNDICALES (Martinho RODRIGUES)

Vous subissez un contrôle qui se passe mal, vous avez des difficultés à régler un litige concernant votre pratique professionnelle... Le SNPSC a mis en place un service et un numéro d'appel d'urgence pour vous porter assistance immédiatement.. En attendant mieux, c'est celui du président du SNPSC. N'hésitez pas à vous en servir.

N° d'urgence : **04 92 58 85 63**



ANNUAIRE SNPSC – BUREAU ELARGI

MEMBRES DU BUREAU		
<i>Président</i>	Martinho RODRIGUES Le Collet 05250 ST. ETIENNE EN DEVOLUY	Tél. : 04 92 58 85 63 martinho.rodrigues@orange.fr Mob. : 06 84 59 35 73
<i>Vice-Président</i>	Norbert AUMASSON Impasse Louise Michel 66210 SAUTO	Tél. : 04 68 30 23 08 cfsnpascaumasson@hotmail.fr Mob. : 06 80 14 18 98
<i>Vice-Président</i>	Bart RAYMAEKERS La Découverte 66500 NOHEDES	Tél. : 04 68 05 31 23 bart.speleo@orange.fr
<i>Secrétaire</i>	Lionel THIERRY On a Marché sous la Terre 81170 MOUZIEYS PANENS	Tél. : 05 63 56 99 28 lionelthierry@wanadoo.fr Mob. : 06 17 57 84 86
<i>Trésorier</i>	Thomas BRACCINI 16 route d'Azun 65400 AUCUN	Tél. : thomas.braccini@laposte.net Mob. : 06 89 71 15 91
<i>Trésorier Adjoint</i>	Emmanuel TESSANNE Bois carré 73190 APREMONT	Tél. : 04 79 28 34 04 manu.tessanne@wanadoo.fr Mob. : 06 70 10 87 40
<i>Membre du bureau</i>	Nicolas BERLAND Chemin de Liar 65400 ARCIZANS DESSUS	Tél. : nico.berland@laposte.net Mob. : 06 85 14 29 37
<i>Membre du bureau</i>	Jean-Mathieu FALLARD Route de la Piaz 74340 SAMOËNS	Tél. : 05 53 52 89 85 famillefallard@orange.fr Mob. : 06 20 79 24 75
MEMBRES DU BUREAU ELARGI		
<i>Section Locale Vercors</i>	Tristan GODET 11 rue Abbé Grégoire 38000 GRENOBLE	Tél. : godettristan@yahoo.fr Mob. : 06 76 47 21 93
<i>Chargé de Mission</i>	Christian BOUILHOL Les Portes du Vercors 26190 ST EULALIE EN ROYANS	Tél. : 04 75 05 14 36 Chris.bouilhol@free.fr Mob. : 06 85 50 08 46
<i>Chargé de Mission</i>	Barnabé FOURGOUS 166 rue Professeur Lesne 38250 VILLARD DE LANS	Tél. : barnabe.fourgous@no-log.org Mob. : 06 62 54 56 16
<i>Chargé de Mission</i>	Didier DELCOL Laborie 82160 SAINT PROJET	Tél. : 05 63 65 71 17 didier.delcol@wanadoo.fr Mob. :
<i>Chargé de Mission</i>	Gérard GARNIER Bourchigny-Bas 73340 ARITH	Tél. : sportaventure@free.fr Mob. : 06 12 16 77 71
<i>Chargé de Mission</i>	Thierry GUERIN 383 allée des Erables 38250 LANS EN VERCORS	Tél. : 04 76 53 50 47 tguerin@carnetdecourses.com Mob. : 06 87 63 44 38
<i>Chargé de Mission</i>	Yanik MADELENAT La Balmette 38250 VILLARD DE LANS	Tél. : 04 76 95 90 85 yanik@carnetdecourses.com Mob. : 06 08 22 64 55
DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL		
<i>Directeur Technique</i>	Pierre-Bernard LAUSSAC 14 rue Abbé Grégoire 38000 GRENOBLE	Tél. : pbstaps@yahoo.fr Mob. : 06 85 02 43 71

Syndicat National des Professionnels de la Spéléologie et du Canyon

Mairie – Place de l'Hôtel de Ville 26420 LA CHAPELLE EN VERCORS

Téléphone : 04 75 05 50 69 (permanences le mardi de 14h à 16h et le Jeudi de 17h à 19h)

snpsc@free.fr